

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 29/02/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Birgül KARA donne procuration à Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Madame Nadège HORNBECK, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

Location des chasses communales pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033 : adjudication publique de la chasse

N° DCM_023_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Politique Foncière
Service instructeur : Domaines et Intendance
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

Le Conseil Municipal réuni le 22 décembre 2023 a décidé de mettre en œuvre la procédure d'adjudication publique pour l'attribution du lot de chasse n° 3, conformément à l'article 19 du cahier des charges type des chasses communales du Bas-Rhin et de fixer la mise à prix à 5 800 €.

La première adjudication publique se déroulera le 15 mars 2024. Dans le cas où aucune offre n'est proposée, une deuxième adjudication sera organisée ultérieurement. Au cours de celle-ci, si la mise à prix n'est pas atteinte, la Commission de Location pourra séance tenante solliciter les offres des candidats présents et attribuer le lot au plus offrant.

Préalablement à la première séance d'adjudication, les candidatures sont examinées et agréées par le Conseil Municipal après avis de la Commission Consultative Communale de Chasse (4C), en application de l'article 19 du cahier des charges susvisé.

Conformément au même cahier des charges, les frais de criée et autres sont à la charge du locataire dès la signature du contrat de location :

- les frais de criée du trésorier s'élèvent à 100 € par acte.

Au vu de l'avis de la 4C du 6 février 2024, il est proposé au Conseil Municipal de suivre son avis et d'agréer les candidats suivants :

- la société civile de chasse de l'Ortenbourg 2, représentée par Monsieur Guy JULIEN, siège domicilié à Scherwiller (67750),
- Monsieur Eric FASSEL, domicilié à Schaeffersheim (67150).

En outre, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le versement d'une indemnité de 100 € au comptable public de Sélestat relatif au frais de criée,

- d'approuver la refacturation des frais de criée au locataire de chasse du lot n° 3, soit un montant total de 100 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après avis favorable de la Commission Aménagement et Cadre de Vie réunie le 13/02/2024

- VU** *le Code Général des Collectivités Territoriales.*
- VU** *les articles L429-1 et suivants du Code de l'environnement.*
- VU** *l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2024 au 1er février 2033.*
- VU** *les crédits inscrits au budget primitif 2024 (budget annexe forêt) au chapitre 011 – charges générales, imputation interne 622-5, 760 02 et 760 03.*
- VU** *l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse du 6 février 2024.*
- DÉCIDE** d'agréer pour l'attribution du lot n° 3 les candidatures de :
- la société civile de chasse de l'Ortenbourg 2, représentée par Monsieur Guy JULIEN, dont le siège est à Scherwiller (67750)
- Monsieur Eric FASSEL, domicilié à Schaeffersheim (67150).
- AUTORISE** la Commission de Location, séance tenante, de solliciter les offres des candidats présents et attribuer le lot au plus offrant, dans l'hypothèse d'une deuxième adjudication.
- AUTORISE** le versement d'une indemnité d'un montant de 100 € par acte, au titre des frais de criée, au comptable public.

AUTORISE le recouvrement des frais de criée auprès du locataire.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Tania SCHEUER